

Aux porteuses du virus de l'hépatite B

Consentement pour que le pédiatre soit autorisé à consulter la vaccination recommandée du nouveau-né dans le journal médical de la femme enceinte.

En vaccinant l'enfant, le risque qu'il soit contaminé par l'hépatite B diminue fortement. La première dose est donnée le premier jour de sa vie.

Le consentement signifie que le pédiatre soit autorisé à consulter votre journal médical, où il y a la vaccination recommandée pour votre enfant à naître.

La sage-femme à la clinique des sage-femmes vous demandera votre consentement et le notera dans votre journal médical.

Délivré par :

Le centre de protection maternelle dans la région de Stockholm

02/06/2023